

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 2 : TRANSFERT A LA VILLE DE WITTELSHEIM
PAR LA SOCIETE SUEZ EAU FRANCE DE LA PROPRIETE DU RESEAU D'EAU
POTABLE DES CITES MINIERES**

**AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2019, la Ville a accordé à la Société SUEZ EAU France la concession du service public de l'eau potable pour son réseau du centre-ville pour une durée de neuf ans.

Le contrat de concession a été signé par les deux parties le 30 octobre 2019. Celui-ci prévoit en son article 5.2 que le réseau d'eau potable des cités minières, actuellement

propriété de SUEZ EAU France, soit cédé à la Ville de Wittelsheim, dans un souci de cohérence et d'unicité territoriale sur l'ensemble de la commune.

L'article 6 de la convention du 18 janvier 1979 par laquelle les M.D.P.A. transférait le réseau d'eau des cités minières à la S.L.E.E. (Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, devenue aujourd'hui SUEZ EAU France) stipulait que « si des communes exigeaient de reprendre la propriété des canalisations des réseaux, la S.L.E.E. opérerait ces transferts sans réclamer d'indemnité, à condition que ces transferts n'entraînent pour la S.L.E.E. aucun frais ».

Dans l'objectif du transfert de compétences dans la gestion de l'eau potable à M2A à l'issue de la délégation de service public de l'eau potable fin 2028, la Ville est fondée à demander ce transfert de propriété.

Les deux parties sont donc convenues de signer un avenant actant ce transfert et modifiant certaines dispositions du contrat initial au regard de l'ampleur du nouveau périmètre de la concession.

Les modifications portent sur :

- la télérelève des compteurs d'eau pour laquelle seront installées 6 antennes/concentrateurs au lieu de 2 pour le seul centre-ville,
- l'absence de travaux de renouvellement, pour lesquels le fonds de travaux est abondé d'un montant annuel de 90 000 € HT à partir de l'année 2024,
- le plan de renouvellement des branchements qui passe à 54 branchements (6 par an en moyenne), au lieu de 27 prévus initialement.

Le projet d'avenant a été soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission Concession le 13 novembre 2019.

Le présent avenant prend effet le jour de son enregistrement en Sous-Préfecture de Mulhouse.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre :

- **d'accepter le principe du transfert par SUEZ EAU France à la Ville de Wittelsheim, à titre gratuit, de la propriété du réseau d'eau potable des cités minières,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat de concession du service public de l'eau potable actant ce transfert de propriété avec le détail des biens transférés et tous autres actes y afférents.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
	Publication - Notification	19 NOV. 2019

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme



Le Maire

Yves Goepfert

Yves GOEPFERT

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-216803759-20191114-DCM_2_14_11

DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

Commune de WITTELSHEIM

AVENANT N°1
AU CONTRAT DE CONCESSION
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

PROJET

PREAMBULE

La commune de Wittelsheim a confié à Suez Eau France, la concession de son service public d'eau potable pour son périmètre dit de centre-ville par contrat visé en Sous-Préfecture de Mulhouse le 4 novembre 2019.

Le contexte de signature du présent avenant n° 1 est le suivant :

La commune de Wittelsheim souhaite disposer d'une cohérence et d'une unicité territoriale pour l'ensemble de ses services publics en particulier pour le service public de l'eau.

A cet effet, la commune a prévu dans son nouveau contrat de concession à l'article 5.2 la possibilité d'étendre la concession aux périmètres des cités minières sous réserve de l'accord préalable du propriétaire actuel Suez pour transférer la propriété des réseaux à la commune et en application des dispositions prévues dans la convention de 1979 qui lie les MDP (Mines de Potasse d'Alsace) et la SLEE (Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage – aujourd'hui Suez Eau France) en particulier en son article 6.

Suez Eau France signataire du contrat de concession admettait ainsi implicitement que ce transfert puisse être mise en œuvre.

En conséquence de quoi, les parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant n°1 au contrat de concession du service a pour objet :

- d'intégrer les cités minières de Wittelsheim dans le périmètre du contrat de concession.
- d'appliquer l'ensemble des conditions et dispositions prévues à l'article 5.2. du contrat initial.

ARTICLE 2 – ARTICLE MODIFIE DU CONTRAT D'ORIGINE**Article 6.3 « Télérelevé des compteurs d'eau »**

L'article 6.3. « Télérelevé des compteurs d'eau du contrat initial est complété des dispositions suivantes.

« Afin d'assurer le déploiement complet de la télérelève sur l'ensemble du territoire communal et en particulier sur le périmètre des différentes cités minières de la collectivité, le concessionnaire met en place un réseau de 6 antennes / concentrateurs au lieu des 2 initialement prévues. »

Article 29.2 « Travaux de renouvellement »

Le sous chapitre 2) Financement et suivi des obligations de renouvellement de l'article 29.2 Travaux de renouvellement du contrat initial est annulé et remplacé par les dispositions suivantes.

« 2) Financement et suivi des obligations de renouvellement

a) dans le cadre du fonds de travaux réseau

Au crédit du fonds, le concessionnaire abonde un montant annuel de 90 000 € H.T. à partir de l'année 2024.

Cette dotation est indexée chaque année par application du coefficient K.

Au débit de ce fonds est versé le décompte des dépenses effectuées au titre de ces travaux valorisé à partir du bordereau des prix annexé au présent contrat.

Un récapitulatif de l'état du fonds sera présenté chaque année à l'appui de ce décompte. Il figurera dans le rapport annuel.

Lorsque le solde du fonds deviendra inférieur à 2000 euros, le concessionnaire avertira la Collectivité par écrit.

En cours d'exécution du contrat, si les besoins de renouvellement s'avéraient supérieurs, la Collectivité et le Concessionnaire pourraient convenir soit d'adapter la dotation des fonds par avenant, soit de faire financer directement par la Collectivité certains travaux de renouvellement.

A l'expiration du contrat, le solde positif du fonds sera reversé par le Concessionnaire à la Collectivité.

b) dans la cadre du plan de renouvellement branchement

En dehors des branchements qui seraient renouvelés concomitamment avec les canalisations et, dans ce cas, financés par le fonds de travaux réseau, le concessionnaire s'engage à renouveler sur la durée du contrat 54 branchements, soit en moyenne 6 par an. »

ARTICLE 3 – ANNEXE

Est annexé au présent avenant N°1 l'inventaire des réseaux des cités minières.

ARTICLE 4 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant N° 1 prendra effet à compter du jour de son enregistrement en Sous-Prefecture de Mulhouse.

ARTICLE 5 – LIEN AVEC LE CONTRAT INITIAL

Les articles et dispositions du contrat d'origine non modifiés par le présent avenant N°1 demeurent inchangés.

Fait à Wittelsheim le

Pour la Collectivité
Le Maire

Yves GOEPFERT

Pour le Délégué
Le Directeur Alsace

Lionel BERTIN

PATRIMOINE DES RESEAUX ENTERRES DES DIFFERENTES CITES MINIERES DE WITTELSHEIM

SECTEUR	MATERIAU	LINEAIRE EN ML PAR DIAMETRE																Total
		25	32	40	50	60	63	80	90	100	110	125	150	200	250	300	400	
MDPA-01-Cite Amelie 1	Fonte ductile							58,5		5,4				40,5				104,4
	Fonte grise							650,7		891,2			561,7	572,1				2 675,7
	PE bande bleue		74,6															74,6
	PE noir				193,5													193,5
Total MDPA-01-Cite Amelie 1			74,6		193,5			709,2		896,7			561,7	612,6				3 048,2
MDPA-02-Cite Amelie 2	Fonte ductile									167,5				7,8				175,2
	Fonte grise							1 918,3		1 727,5			847,5	27,2				4 520,4
	PE bande bleue								899,0									899,0
	PVC bi-orienté										572,6							572,6
Total MDPA-02-Cite Amelie 2								1 918,3	899,0	1 894,9	572,6		847,5	34,9				6 167,3
MDPA-03-Cite Elses et Graffenwald	Fonte ductile				52,4					210,3			462,8	1 294,8				1 968,0
	Fonte grise							3 970,4		1 603,8		1 104,0	2 155,5	2 339,5		2 721,6	764,2	14 711,4
	PE bande bleue							168,0										168,0
	PE noir				39,0													39,0
Total MDPA-03-Cite Elses et Graffenwald					91,4			168,0	3 970,4	1 814,1		1 104,0	2 618,3	3 634,4		2 721,6	764,2	16 886,3
MDPA-04-Heiden	Fonte ductile					7,1			153,0	594,6			2 691,8	756,3	154,0	512,0		4 868,8
	Fonte grise					11,7				10,4					115,9			137,9
	PE noir			67,9			44,3											112,2
Total MDPA-04-Heiden				67,9		18,8	44,3	153,0		605,0			2 691,8	756,3	154,0	627,9		5 118,9
MDPA-05-Cite Grassegert	Fonte ductile									128,2			188,1					316,3
	Fonte grise				23,6			1 701,9		361,3		55,8	159,2	775,5	667,9			3 745,2
	PE bande bleue	18,5			184,0		253,6											456,1
Total MDPA-05-Cite Grassegert		18,5			207,6		253,6	1 701,9		489,5		55,8	347,3	775,5	667,9			4 517,7
MDPA-06-Langenzug	Fonte ductile			1,4		4,8	1,8	2,6		149,3								159,9
	Fonte grise							3 586,7		2 313,7			299,7	935,8				7 136,0
	PE bande bleue							252,2										252,2
	PVC bi-orienté										186,1							186,1
Total MDPA-06-Langenzug				1,4		53,1	254,0	3 589,3		2 463,0	186,1		299,7	935,8				7 782,5
MDPA-07-Cite Rossalmend	Fonte ductile									945,2			333,6					1 278,8
	Fonte grise							2 116,1		1 296,0			1 476,9	145,1				5 034,0
	PE bande bleue				20,6													20,6
Total MDPA-07-Cite Rossalmend					20,6			2 116,1		2 241,2			1 810,5	145,1				6 333,3
MDPA-08-Wittelsheim Cite Gare	Fonte ductile							35,8		159,4								195,2
	Fonte grise							559,6		762,5			108,2					1 430,3
	PE noir				5,4													5,4
	PVC bi-orienté										277,0							277,0
Total MDPA-08-Wittelsheim Cite Gare					5,4			595,3		921,9	277,0		108,2					1 907,8
MDPA-10-Richwiller Secteur Gare	Fonte ductile													107,8				107,8
	Fonte grise													593,1				593,1
Total MDPA-10-Richwiller Secteur Gare														700,9				700,9
Non affecté à un secteur	Fonte ductile									11,3								11,3
	Fonte grise									2,2			1,6					3,8
Total Non affecté										13,6			1,6					15,2
Total général		18,5	74,6	69,3	518,3	71,9	719,8	14 753,5	899,0	11 339,8	1 035,7	1 159,9	9 286,6	7 595,5	821,9	3 349,6	764,2	52 477,9

93 DE - 068 - 216803759 - 20191114 - DM - 2 - 14 - 11
Application agréée E-logipol.com

RECUEIL EN PREFECTURE
Le 18/11/2019

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 3 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020
MODALITÉS DE RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR COMMUNAL
ET DES AGENTS RECENSEURS**

La prochaine enquête de recensement de la population se déroulera à partir du 16 janvier 2020.

Deux agents recenseurs seront chargés, sous la responsabilité du coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de procéder à l'enquête de recensement.

La commune perçoit une dotation forfaitaire de l'État qui permet de financer la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs.

Pour 2020, le montant de cette dotation s'élèvera à 1 946 €. Il a été

- de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019,
- du nombre de logements publié sur le site insee.fr en juillet 2019.

A titre d'information, pour 2019, le montant était de 1 960 €.

Afin de maintenir un niveau de rémunération équivalent à celui de l'an passé, il est proposé de fixer le montant global de l'enveloppe forfaitaire à 3 068 € (dotation forfaitaire de l'État de 1 946 € abondée de 1 122 € par la Ville) et de la répartir comme suit :

- coordonnateur communal : 29 % de l'enveloppe de rémunération globale,
- agents recenseurs (2) : 35,5 % de l'enveloppe de rémunération globale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- o **d'autoriser M. le Maire à recruter et à rémunérer selon les modalités ci-dessus le coordonnateur communal et les agents recenseurs afin de mener à bien le recensement de la population 2020,**
- o **de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
A		
T		
E	Publication / Notification	19 NOV. 2019

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves Goepfert

Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 4 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2^{ème} TRANCHE
CESSION DU LOT 2.10**

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE (SO-CEM)

Par délibération en date du 6 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société SO-CEM (spécialisée dans l'étanchéité de toiture en bitume, PVC, dalles, végétalisée, ou encore liquide représentée par ses associés Monsieur Mikail ERYURT, demeurant professionnellement à WITTENHEIM (68270), 5, rue du Maine, également gérant et Monsieur Ceparail ERYURT, demeurant professionnellement à WITTENHEIM (68270), 5, rue du Maine), le lot 2.10 de la ZAE Amélie 2^{ème} tranche.

Le terrain à céder est cadastré section 26 n° 229/11 avec 28 ares, conformément au procès-verbal d'arpentage n° 2756P en date du 21 février 2019.

Pour rappel, ladite société y projette la construction de ses locaux en un bâtiment rectangulaire à structure métallique d'environ 800 à 1 000 m² comprenant :

- 150 à 180 m² de bureaux,
- 50 à 70 m² de hall d'accueil,
- 700m² de hall de stockage.

Un logement de fonction à l'étage est également envisagé dans le cadre de cette construction.

Le prix de cession définitif est fixé à 70 000 € nets vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction), compte tenu du prix unitaire de 2 500 € l'are applicable à la transaction.

La société a obtenu le 22 février 2019 un accord de principe de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pour l'octroi d'un financement au projet, ce dernier qui couvrira l'achat du terrain et la construction des locaux professionnels.

Le bureau de Mulhouse Alsace Agglomération a exprimé un avis favorable au projet en date du 19 juin 2019.

Le permis de construire a été délivré en date du 23 octobre 2019.

Une promesse de vente a été signée par les acquéreurs en date du 31 octobre 2019 en l'étude de Me Hassler, notaire à Wittelsheim.

La société SO-CEM a précisé qu'une société civile serait créée pour effectuer cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- o de préciser que le prix de cession définitif du lot 2.10 de la ZA AMÉLIE 2^{ème} tranche, parcelle section 26 n° 229/11 avec 28 ares est de 70 000 € nets vendeur hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge des acquéreurs,
- o d'indiquer que l'acquéreur sera la société SO-CEM (représentée par ses associés Messieurs Mikail ERYURT et Cephyril ERYURT) ou toute personne morale que la société conviendrait de substituer,
- o de concéder à la cession de rang au profit de tout établissement prêteur qui financera l'acquéreur eu égard au droit à la résolution inscrit en vue de garantir le respect du cahier des charges.
- o de rappeler que le projet n'acceptera les logements de service à raison d'un seul par lot, à condition qu'il soit incorporé dans un bâtiment d'activités et exclusivement situé à l'étage de celui-ci,
- o d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir dont les frais sont à la charge des acquéreurs.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
	Publication Notification	19 NOV. 2019

Le Maire

J.-M. Feuger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves Goepfert

Yves GOEPFERT



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

**Point n° 4 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2^{ème} TRANCHE
CESSION DU LOT 2.10**

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE (SO-CEM)

- ANNEXES -

18261
11.047

Commune de WITTELSHEIM

Section : 26 Lieudit : Rue de la Carbonate
Echelle : 1/1000

Z.A. AMÉLIE



Plan Parcellaire

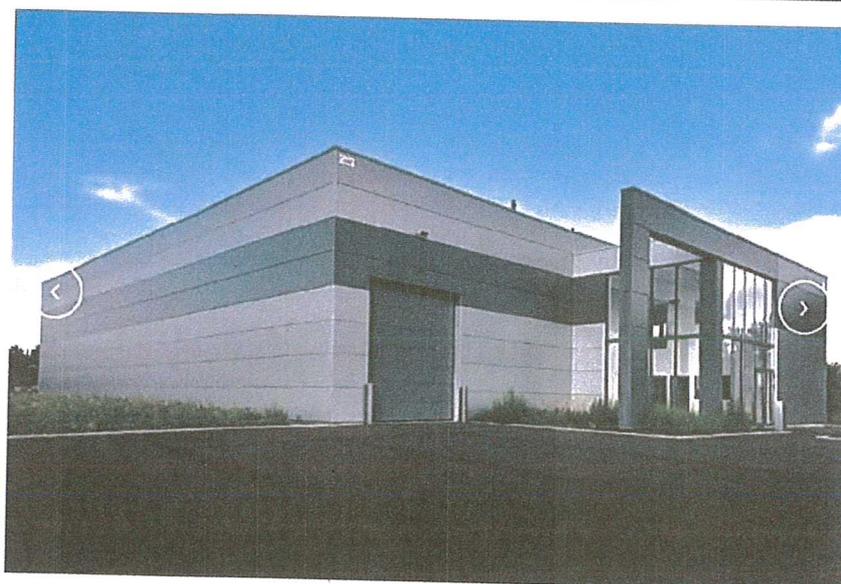


**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

**Point n° 4 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2^{ème} TRANCHE
CESSION DU LOT 2.10**

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE (SO-CEM)

- ANNEXES -





Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim**

Date de la convocation : 08/11/2019

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTE, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTE

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

Point n° 5 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 3

Afin d'adapter les crédits votés à la réalité des montants mandatés et engagés au fil de l'année, il y a lieu de transférer des crédits au sein de la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	NATURE	DEPENSES	RE
020	020	01	Dépenses imprévues	-44 900	
20	202	020	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	3 000	
20	2031-15	90	Etudes aménagement immeuble rue Ensisheim	20 000	
20	2031-58	020	Etudes travaux mairie	70 000	
20	2051-52	311	Logiciel pour l'école de musique	1 000	
204	204132-10	113	Subvention pour accessibilité et viabilisation nouveau centre de secours	-30 000	
21	2128-40	821	Aménagement avenue Joseph Else (abords musée kalivie)	8 500	
21	21318-56	314	Gros travaux salle Grassegert	-30 000	
21	21318-58	020	Gros travaux immeuble 10 rue de Cernay	-50 000	
21	21318-60	411	Divers travaux salles de sports	5 000	
21	2132-14	71	Travaux immeuble 8, rue de Cernay	13 400	
21	2151-52	822	Gros travaux voiries diverses	-122 000	
21	2152-52	821	Acquisition de mobilier urbain	10 000	
21	21534	524	Réseaux d'électrification (Bornes électriques aire gens du voyage)	-30 000	
21	21534-10	816	Extension du réseau public d'électricité	20 000	
21	2158-11	020	Matériel et outillage pour l'atelier	-7 800	
21	2158-13	024	Acquisition chalets manifestations	-10 000	

21	2182-51	020	Matériel de transport pour l'atelier	-39 000		
21	2183-50	020	Matériel de bureau et informatique pour la mairie	30 000		
21	2183-03	311	Matériel de bureau et informatique pour l'école de musique	1 000		
21	2183-55	314	Matériel de bureau et informatique salle des fêtes	1 000		
21	2184-16	024	Mobilier pour la cellule manifestations	-3 500		
21	2184-51	020	Mobilier pour la mairie	15 000		
21	2188-17	64	Autres matériels-Multi-accueil Petite Enfance	7 000		
21	2188-56	020	Autres matériels pour l'atelier	43 000		
21	2188-59	324	Autres matériels	3 300		
21	2188-59	411	Autres	1 000		
23	231312-18	212	Sécurisation des écoles élémentaires	-5 000		
23	231312-27	211	Réaménagement Ecole maternelle Arc-en-Ciel	-20 000		
23	231312-28	212	Remplacement toiture et bloc sanitaire école Elémentaire Amélie 2	-50 000		
23	231318-33	411	Gros travaux salle des sports Mermoz	30 000		
23	231318-66	523	Création d'une maison de la solidarité	140 000		
23	231538-11	112	Installation vidéoprotection urbaine	20 000		
				TOTAL	0	0

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL	0	0
--------------	----------	----------

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 voix contre, décide de donner son accord à ce redéploiement de crédits qui n'affecte pas l'équilibre global du budget.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D	Réception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
A		
T	Publication	19 NOV. 2019
E	Notification	

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves Goepfert

Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

Point n° 6 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) transfèrent, à titre obligatoire, l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération à leur structure intercommunale, à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) se voit conférer la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

S'agissant des modalités de gestion de ces services publics, conformément aux termes du XII de l'article 133 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), M2A se substitue de plein droit à la Commune de Wittelsheim dans

l'ensemble de ses droits et obligations, dans toutes ses délibérations et tous ses actes. Les contrats sont alors exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Tel est notamment le cas du contrat de délégation du service public de l'eau potable (DSP) qui lie la Commune de Wittelsheim à la société SUEZ jusqu'au 31 octobre 2028.

En conséquence :

Il convient de clôturer le budget annexe dénommé Budget Annexe du Service des Eaux au 31 décembre 2019 après réalisation de toutes les écritures d'inventaires comptables et d'intégrer au budget principal les éléments des comptes de bilan, dont l'actif, le passif, les restes et la trésorerie. Cette intégration est effectuée par opération d'ordre non-budgétaire par le comptable assignataire de la Commune.

- o **Vu** les articles 64, 66 et 133 (XII) de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- o **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles :
 - L 2541-12 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,
 - L2224-2 relatif au budget général (budget annexe des services publics à caractère industriel ou commercial)

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 4 voix contre, décide :

- o de décider la clôture du budget annexe dénommé « Budget annexe du Service des Eaux » au 31 décembre 2019 après réalisation de toutes les écritures d'inventaires comptables,
- o d'autoriser l'intégration au budget principal de la commune de Wittelsheim à cette même date des éléments des comptes de bilan, dont l'actif, le passif, les restes et la trésorerie de ce budget annexe.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
	Publication / Notification	19 NOV. 2019

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 7 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT**

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) transfèrent, à titre obligatoire, l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération à leur structure intercommunale, à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) se voit conférer la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

S'agissant des modalités de gestion de ces services publics, conformément aux termes du XII de l'article 133 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la

République), M2A se substitue de plein droit à la Commune de Wittelsheim dans l'ensemble de ses droits et obligations, dans toutes ses délibérations et tous ses actes. Les contrats sont alors exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Tel est notamment le cas du contrat de délégation du service public (DSP) de l'assainissement collectif qui lie la Commune de Wittelsheim à la société SUEZ jusqu'au 31 décembre 2022.

En conséquence :

Il convient de clôturer le budget annexe dénommé Budget Annexe du Service Assainissement au 31 décembre 2019 après réalisation de toutes les écritures d'inventaires comptables et d'intégrer au budget principal les éléments des comptes de bilan, dont l'actif, le passif, les restes et la trésorerie. Cette intégration est effectuée par opération d'ordre non-budgétaire par le comptable assignataire de la Commune de Wittelsheim.

- o **Vu** les articles 64, 66 et 133 (XII) de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- o **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles :
 - L 2541-12 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,
 - L2224-2 relatif au budget général (budget annexe des services publics à caractère industriel ou commercial)

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 5 voix contre, décide :

- o **de décider la clôture du budget annexe dénommé « Budget annexe du Service Assainissement » au 31 décembre 2019 après réalisation de toutes les écritures d'inventaires comptables,**
- o **d'autoriser l'intégration au budget principal de la commune de Wittelsheim à cette même date des éléments des comptes de bilan, dont l'actif, le passif, les restes et la trésorerie de ce budget annexe.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D	Réception par le représentant de l'Etat	18 NOV	2019
A			
T	Publication - Notification	19 NOV.	2019
E			

Le Maire



POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6),
M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale
ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine
RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine
RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis
SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

Point n° 8 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de retenir le bailleur social Habitats de Haute-Alsace comme maître d'ouvrage du projet de réalisation d'une résidence autonomie à Wittelsheim, conformément au dossier présenté, et de céder audit bailleur les terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

Comme convenu et conformément au procès-verbal d'arpentage N° 2771 dressé le 28 août 2019, la cession à Habitats de Haute-Alsace porte au final sur les terrains communaux cadastrés :

- Section 18 n° 135 avec 9.76 ares
- Section 18 n°136 avec 26.35 ares
- Section 18 n°400/140 avec 52.56 ares
- Section 3 n°231/34 avec 7.16 ares

- Section 3 n°35 avec 7.30 ares
- Section 3 n°45 avec 7.29 ares

Soit une surface totale de cession de 110,42 ares. Il convient de préciser que la ville conserve la voirie publique de déserte nouvellement cadastrée section 18 n° 401/140 avec 3.87 ares.

Le prix de cession définitif est fixé à 300 000 € nets vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction) et une promesse de vente rédigée par l'étude de Maîtres HASSLER, notaires associés à WITTELSHEIM a été signée en ce sens entre les parties le 30 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 voix contre, 2 Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :

- o **de donner son accord pour la cession définitive à Habitats de Haute-Alsace des terrains cadastrés :**
 - o **Section 18 n° 135 avec 9.76 ares**
 - o **Section 18 n°136 avec 26.35 ares**
 - o **Section 18 n°400/140 avec 52.56 ares**
 - o **Section 3 n°231/34 avec 7.16 ares**
 - o **Section 3 n°35 avec 7.30 ares**
 - o **Section 3 n°45 avec 7.29 ares,**
- o **d'indiquer que la surface totale de cession est de 110,42 ares,**
- o **de préciser que la parcelle section 18 n° 400/140 est actuellement traversée par un chemin piétonnier matérialisé par un emplacement réservé, que ce chemin n'est pas affecté à l'usage du public et n'est pas classé dans le Domaine Public communal et que par conséquent il ne nécessite ni désaffectation ni déclassement préalablement à la vente. En tant que de besoin il sera créé sans indemnité à l'endroit du passage actuel de ce chemin piétonnier une servitude de passage réelle temporaire permettant le maintien du passage piétonnier pour le temps nécessaire avant le déplacement par la Commune de WITTELSHEIM de ce chemin piétonnier,**
- o **d'indiquer que la Ville conservera la voirie publique de déserte nouvellement cadastrée section 18 n° 401/140 avec 3.87 ares,**
- o **d'indiquer que le prix unitaire de cession définitive est fixé à 300 000 € nets vendeur,**
- o **d'indiquer que l'opérateur HHA ainsi retenu prendra à sa charge exclusive l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de cette opération,**
- o **d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir aux prix et conditions susvisés dont les frais sont à la charge de l'acquéreur, ainsi que tous actes et documents qui en seraient la suite ou la conséquence.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

DATE	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
	Publication Notification	19 NOV. 2019

Le Maire

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER



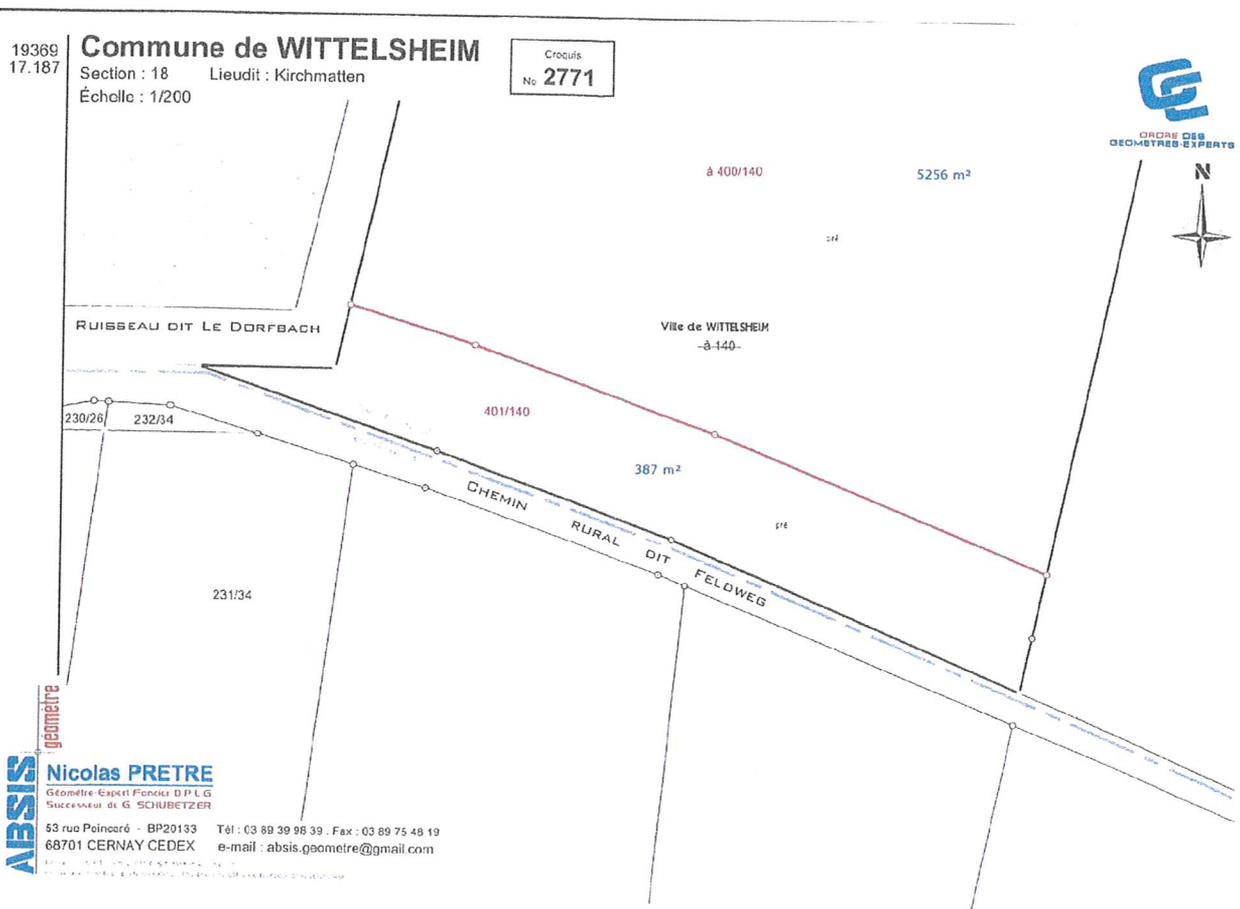
Yves Goepfert

Yves GOEPFERT

Ville de WITTELSHEIM
Direction Générale
AO

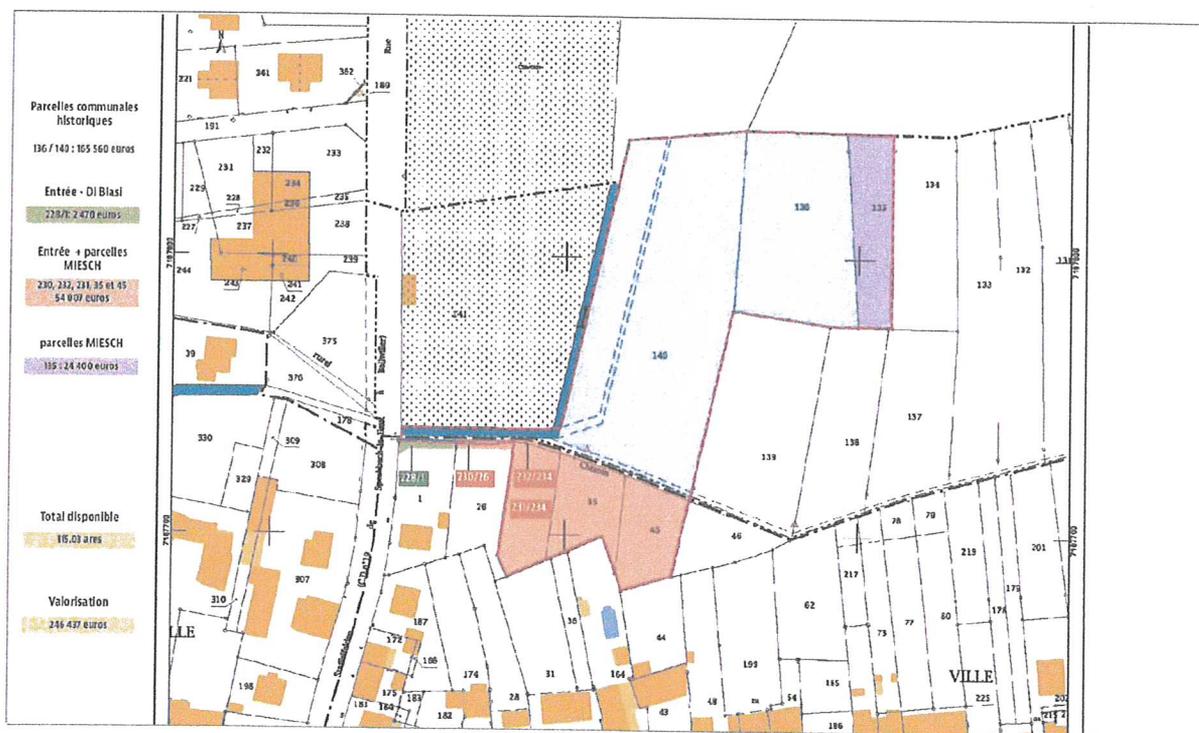
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

**Point n° 8 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE
DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE
- ANNEXES -**



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

**Point n° 8 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE
DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE
- ANNEXES -**



Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 9 : CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 7 RUE D'ITALIE
AUTORISATION AU MAIRE D'INTERVENIR A L'ACTE**

L'octroi d'un prêt bancaire accordé à la Société Civile Immobilière RONNY, représentée par Madame Evelyne WORMSER est garanti par une affectation hypothécaire portant sur un immeuble situé au 7 rue d'Italie à Wittelsheim, cadastré section 35 n° 183/8, lieudit « HEIDEN » d'une surface de 77.98 ares.

Dans ce sens, Me Amandine SCARAVELLA, Notaire à WINTZENHEIM, sollicite l'accord de la Ville, puisque grevé d'un droit de résolution au profit de la Ville de Wittelsheim, en vertu d'un acte du 4 septembre 1990.

Ce droit de résolution vise à garantir à la Ville du respect par l'acquéreur de la nature de l'activité envisagée. Cependant, l'établissement bancaire accordant le crédit à la SCI

RONNY sollicite le premier rang et donc par conséquent la radiation du droit de résolution précité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la radiation du droit de résolution de la Ville en faveur de la Société Civile Immobilière RONNY dans le cadre de son obtention d'un prêt bancaire et de permettre ainsi à l'établissement bancaire en question d'accéder au premier rang,
- de confirmer l'extinction de toute dette et l'exécution de toute obligation garantie par cette inscription,
- d'habiliter le Maire à intervenir à cet effet dans l'acte authentique de mainlevée entre les parties.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
	Publication - Notification	19 NOV. 2019

Le Maire

J.-M. Fenger



POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 10 : DEMANDE DE CESSION DU LOT 4
LOTISSEMENT MERMOZ 2^{ème} TRANCHE**

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE

Par délibération en date du 11 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de céder le lot n° 4 du lotissement Mermoz 2^{ème} tranche à M. OURABI Nabil et Mme Maria CONSIGLIO, cadastré section 53 n° 250/5 (2,12 are), 258/9 (1,45 are), 262/10 (0,50 are) et 266/50 (1,02 are), soit une contenance totale de 5,09 ares.

Les acquéreurs ont obtenu le 22 mars 2019 un accord de principe du Crédit Agricole Alsace-Vosges, agence de Sausheim, pour l'octroi d'un financement au projet, ce dernier qui couvrira l'achat du terrain et la construction de l'habitation.

Le prix de cession définitif est fixé à 78 895 € net vendeur, hors TVA et frais annexes à la charge de l'acquéreur, compte tenu du prix unitaire de 15 500 € H.T l'are applicable à la transaction. Le permis de construire a été délivré en date du 11 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mme Anna CONSIGLIO ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, décide :

- de confirmer que les acquéreurs définitifs du lot n° 4 du lotissement Mermoz 2^{ème} tranche cadastré section 53 n° 250/5 (2,12 are), 258/9 (1,45 are), 262/10 (0,50 are) et 266/50 (1,02 are) soit une contenance totale de 5,09 ares sont M. OURABI Nabil et Mme Marie CONSIGLIO et d'indiquer que le prix de cession définitif du lot est fixé à 78 895€ net vendeur, hors TVA et frais annexes à la charge de l'acquéreur,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir du lot N° 4 dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
A		
T	Publication	19 NOV. 2019
E	Notification	

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

[Signature]

Ville de WITTELSHEIM
Direction Générale
AO

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

**Point n° 10 : DEMANDE DE CESSION DU LOT 4
LOTISSEMENT MERMOZ TRANCHE 2**

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE

- ANNEXE -

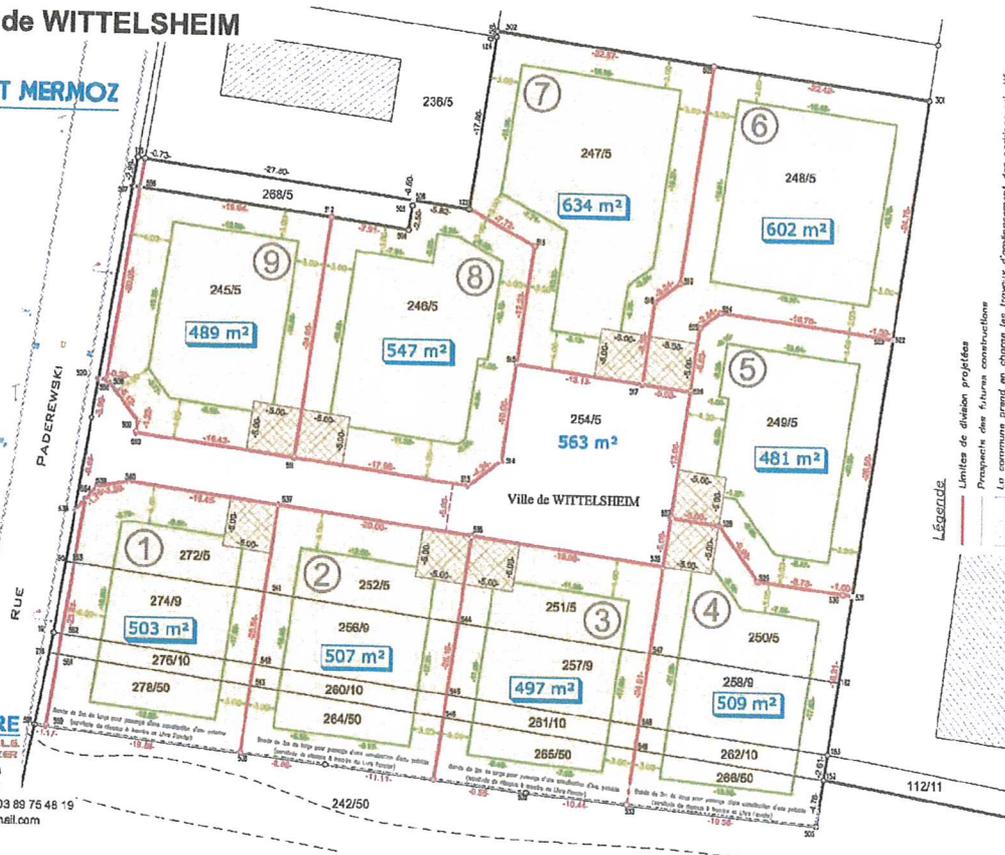
17229 / 17.035
Commune de WITTELSHEIM
Section 53

LOTISSEMENT MERMOZ



Cher client, ce document est un document officiel. Il est soumis à la responsabilité de son auteur. Toute réimpression est formellement interdite.

ABSIS géomètre
Nicolas PRETRE
Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
Successor de M. SCHUBETZGER
53 rue Poincaré - BP20133
68701 CERNAY CEDEX
Tél : 03 89 39 98 39 - Fax : 03 89 75 48 19
e-mail : absis.geometre@gmail.com



Légende:
- - - Limites de division projetées
- - - Projets de futures constructions
- - - Le commune prend en charge les travaux d'aménagement des parkings privés

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

**Point n° 11 : ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE
LOTISSEMENT « RUE DE REININGUE »**

La société CYRIMMO, sise 10 rue du Nonnenbruch à Lutterbach, a réalisé le lotissement « Rue de Reiningue » en lieu et place de l'ancien garage Renault-Valdan, avec création de la rue Dr Gilbert MICHEL, débouchant sur la rue de Reiningue.

La conformité du lotissement a été accordée le 21/10/2019.

Il s'avère qu'un délaissé constitué par la parcelle cadastrée S.29 n° 952 avec 9 ca est en réalité comprise dans la piste cyclable de la rue de Reiningue et que la société CYRIMMO accepte de la céder à la ville à l'euro symbolique.

Les frais d'établissement de l'acte de vente seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle S.29 n° 952 au prix et conditions indiqués,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville, l'acte authentique à intervenir,
- de préciser que la parcelle sera classée dans le domaine public communal et de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
	Publication - Notification	19 NOV. 2019

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves Gœpfert

Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

Point n° 12 : CESSION D'UN TERRAIN « RUE DE LA CURE »

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de céder aux époux ARMBRUSTER et aux époux GARCIA la parcelle communale anciennement cadastrée section 2 n° 252 avec 5.68 ares au montant de 9 000€ l'are.

Après arpentage et selon le procès-verbal s'y rapportant n° 2760 du 25 avril 2019, le terrain à céder au profit des époux GARCIA est cadastré section n° 2 n° 347/68 avec 4.14 ares et celui des époux ARMBRUSTER est cadastré section 2 n°348/68 avec 1.54 are conformément aux souhaits exprimés par les acquéreurs.

Le prix de cession définitif est fixé à 37 260€ nets vendeur pour les époux GARCIA (hors TVA et frais annexes à la transaction), et à 13 860 € nets vendeur pour les époux ARMBRUSTER (hors TVA et frais annexes à la transaction), compte tenu du prix unitaire de 9 000 € l'are applicable à la transaction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de préciser que le prix de cession définitif de la parcelle section 2 n° 347/68 avec 4.14 ares est de 37 260€ nets vendeur hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge de l'acquéreur, les époux GARCIA,
- de préciser que le prix de cession définitif de la parcelle section 2 n° 348/68 avec 1.54 are est de 13 860€ nets vendeur hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge de l'acquéreur, les époux ARMBRUSTER,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir dont les frais sont à la charge des acquéreurs.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
A		
T	Publication - Notification	19 NOV. 2019
E		

Le Maire



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves Gœpfert
Yves GOEPFERT

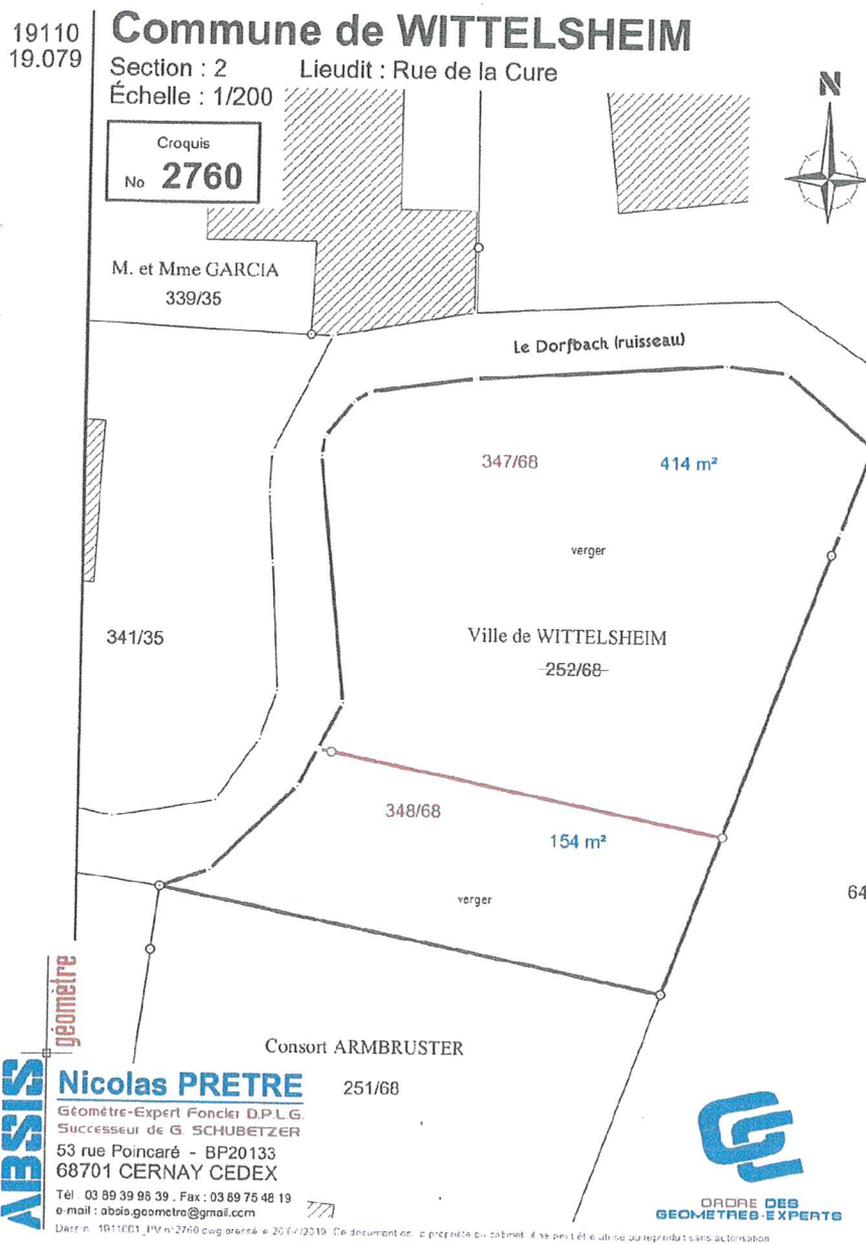
Ville de WITTELSHEIM
Direction Générale
AO

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

Point n° 12 : CESSION D'UN TERRAIN « RUE DE LA CURE »

DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE

- ANNEXE -



Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019**

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6),
M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale
ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine
RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine
RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis
SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

Point n° 13 : CONVENTION D'AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX

NOTRE DAME DU ROSAIRE

Le budget primitif 2019 voté le 11 avril 2019 a prévu une dépense d'investissement pour l'aménagement du parking autour de l'Eglise Notre Dame du Rosaire cadastré section 43 n° 24 avec 35.78 ares, sol. Après vérification, la VILLE DE WITTELSHEIM est propriétaire de la parcelle ci-dessus désignée mais a consentie au "CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE NOTRE DAME DU ROSAIRE (entre-temps fusionné au CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT-MICHEL) » un bail emphytéotique selon acte reçu par Maître Joseph BREITSCHMITT, alors notaire à MULHOUSE (Haut-Rhin), le 15 mars 1961, Répt. N° 3.259.

Pour permettre la réalisation des travaux, Le "CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT-MICHEL", par son représentant ès-qualité, doit déclarer expressément et irrévocablement autoriser la VILLE DE WITTELSHEIM à effectuer les travaux ci-dessus indiqués au moyen de la signature d'une convention entre les parties.

Le projet de convention prévoit notamment que :

- La VILLE DE WITTELSHEIM s'oblige à faire réaliser à ses frais exclusifs, sous sa propre responsabilité et en souscrivant toutes assurances éventuellement nécessaires, ces travaux dans les règles de l'art, par les entreprises de son choix et sous la surveillance de son architecte.
- Le "CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT-MICHEL" se réserve quant à lui la possibilité de faire surveiller l'exécution desdits travaux par un architecte de son choix et à ses frais et fera son affaire de toutes les démarches et de toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation desdits travaux.
- La présente autorisation entre en vigueur au jour de sa signature et est accordée pour une durée de 5 ans et est consentie sans indemnité de part et d'autre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer le projet de convention d'autorisation de réalisation de travaux entre la ville et le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Michel, pour une durée de 5 ans, ceci sans indemnité de part et d'autre en vue de l'aménagement du parking autour de l'Eglise Notre Dame du Rosaire réalisé par la Ville.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
A		
T		
E	Publication / Notification	19 NOV. 2019

Le Maire



POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 08/11/2019

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (24 au point 1, 25 à du point 2 à 3, 24 du point 4 à 5 et 25 à partir du point 6) :

M. Yves GOEPFERT, M. Jean-François MANN, Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 1 à 3 et à partir du point 6), M. Fabrice AMADORI, M. Jean-Marie FENGER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Pierre WILLEMANN, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Thierry RAUBER, Mme Mauricette KIEFFER, Mme Anna CONSIGLIO, M. Claude WEISS, Mme Sandrine RASSER, M. Jean-Paul EBERLIN, Mme Rose-Marie BECK, M. Pierre FISCHER, M. Alain POWIELAJEW, Mme Martine RIETSCH, M. Frédéric KRZEMINSKI (à partir du point 2), M. Christophe HERRBRECHT, M. Olivier HITTER, M. Jean-Louis SPAETY, M. Claude SADKO, M. Eric METZ, Mme Corinne HAMMERER.

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER à Mme Mauricette KIEFFER
M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Jean-Marie FENGER
Mme Habiba BEN TAHIR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE
Mme Marie-Bénédicte WEISS à M. Yves GOEPFERT
Mme Elisabeth GRZELAK à M. Olivier HITTER

Membres absents (4 au point 1, 3 du point 2 à 3, 4 du point 4 à 5 et 3 à partir du point 6) :

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE (points 4 et 5)
Mme Agnès ARMSPACH
Mme Fabienne BECK
M. Frédéric KRZEMINSKI (point 1)
M. Maurice MACK

Point n° 14 : MOTION DE SOUTIEN À LA POPULATION RETRAITÉE

La situation actuelle des retraités n'est pas acceptable, du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions,
- la hausse de 25 % du montant de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour des millions de retraités,
- la mise en place de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie de 0,3 %.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée la plus fragile. En effet, le taux de pauvreté des retraités est de 6,6 % selon la dernière étude publiée en 2018 par les ministères sociaux.

Les Élus du Conseil Municipal de Wittelsheim demandent que les mesures suivantes soient prises en urgence :

- la revalorisation de 3 % des pensions pour compenser la baisse récente du pouvoir d'achat,
- l'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- le respect des droits acquis à la pension et le refus de transformation des pensions en allocations sociales,
- le minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète,
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion,
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité Sociale sous condition de ressources,
- le maintien et le développement des services publics de solidarité dans la proximité.

Dans la perspective du projet de réforme des retraites engagé par le Gouvernement, un débat démocratique et transparent avec les partenaires sociaux doit être engagé, pour que soient prises en compte ces revendications, afin d'assurer le respect de la dignité de la population retraitée de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette motion.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D	Reception par le représentant de l'Etat	18 NOV. 2019
A	Publication	19 NOV. 2019
T		
E		

Le Maire,



J.-M. Fenger

POUR LE MAIRE
l'Adjoint délégué
Jean-Marie FENGER

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves Goerfert
Yves GOERFERT